

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Vicky Lavoie	Numéro de permis 2018034	Date d'inspection Le 31 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie le coffre aux trésors		Numéro de téléphone (506) 580-0909	
Adresse 48 rue Edgar Saint-Basile NB E7C 1P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des espaces de rangement et de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements).
Observation de la fin de la sieste, de la collation (pomme et fromage) et du changement de couche.
Les enfants vont à l'extérieur durant ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2024

Date

original signé par
Vicky Lavoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2024

Date